

COMMUNIQUE DE PRESSE du 2 décembre 2020

Le tribunal administratif de Lyon a rendu un jugement en date du 26 novembre 2020 par lequel il rejette le recours formé par l'association J'Aime Montchat et des riverains de l'ancienne Clinique Trarieux (Lyon 3) à l'encontre des dispositions du PLU-H de la Métropole classant ce site en zone URc2. Ce classement permet désormais d'édifier des immeubles collectifs en plots dans le magnifique parc arboré de la clinique.

Pour l'heure, nous ne commenterons pas les motivations du jugement, bien qu'elles nous semblent pouvoir être contestées.

Nous tenons à souligner que le 12 novembre dernier à 9h30, alors même que se déroulait l'audience devant le TA de Lyon, nous étions réunis en visio-conférence avec l'équipe municipale du 3eme arrondissement et qu'aucun des membres de cette équipe n'était informé de la tenue simultanée de cette audience. Visiblement, les nouvelles équipes municipales et métropolitaines étaient en phase de prise de connaissance du dossier de reconversion de l'ex-clinique et n'avaient pas coordonné leurs démarches et prises de position avec les services de la Métropole en charge de la gestion du contentieux en cours.

Nous déplorons ce « couac » car il en résulte qu'à l'audience, l'avocat de la Métropole a malheureusement plaidé en fonction de la position soutenue par l'ancienne majorité à la Métropole, et à l'encontre des engagements de campagne du président actuel de la Métropole et du maire actuel de Lyon qui s'étaient tous deux prononcés clairement pour « zéro artificialisation du parc de l'ancienne clinique ». La défense de la Métropole a donc été totalement incohérente avec la volonté politique affichée par les nouveaux élus.

Au vu du contexte dans lequel ce jugement a été rendu, nous considérons qu'il ne met nullement un coup d'arrêt au « projet vert » défendu depuis de nombreux mois par l'association J'aime Montchat qui regroupe aujourd'hui 520 adhérents. Pour mémoire ce projet d'intérêt général vise à :

- La non artificialisation des espaces verts existants autour du bâtiment monumental de la clinique. La création de bâtiments et d'un parking souterrain détruirait inévitablement les espaces de nature existants et la biodiversité.
- La création d'une large jonction entre le parc de la Clinique et celui de Chambovet afin d'aboutir à un grand parc accessible à tous les Lyonnais et de l'inscrire dans la continuité de la trame verte qui reliera différents points du 3eme arrondissement. Une nouvelle entrée serait créée à l'angle des rues Trarieux et des Peupliers, à deux pas de l'avenue Lacassagne.

Ce projet fait consensus au sein de la classe politique lyonnaise et métropolitaine, puisque la quasi-totalité des candidats s'est engagée en ce sens au printemps dernier. **Nous invitons les élus de la Métropole et de la Ville à agir en cohérence avec leurs engagements de campagne et à entamer des actions permettant d'aboutir à une reconversion du site de l'ancienne clinique qui ne sacrifierait aucun espace vert et préserverait les équilibres de ce secteur de Montchat.** La modification n° 3 du PLU-H qui sera initiée en fin d'année offrira, notamment, la possibilité de modifier le zonage du parc pour sacraliser les espaces verts existants.

Nous entendons poursuivre dans les prochains jours nos échanges avec l'équipe de la mairie du 3eme arrondissement qui a affirmé le 12 octobre dernier vouloir respecter l'engagement de campagne de la Mairie. Elle a par ailleurs confirmé que le permis de construire déposé par la société Adim (Vinci) n'a pas été signé par le maire de Lyon et que ce dernier a invité le promoteur à revoir sa copie en déposant un permis modificatif dans les prochains mois, afin de proposer un nouveau projet allant dans le sens de la préservation des espaces verts.

Le projet du promoteur n'est donc pas finalisé et l'association J'aime Montchat est plus mobilisée que jamais.

Pour l'association, Laurent ROCHET, Roget BADET, Christian BELLON et Hélène BARONNIER